

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Vincent MICHELLOD, domicilié à Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café-restaurant mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| Locaux et emplacements             | : | café-restaurant, sis sur la parcelle N° 1146, folio 17, au lieu-dit "Goilles"                    |
| Adresse                            | : | Chemin d'Arche 49  |
| Enseigne                           | : | "ARCHE"  |
| Prestations                        | : | service de mets et boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place, lié à un café-restaurant |
| Heures d'ouverture et de fermeture | : | Dimanche au jeudi : 05 h.00 à 23 h.00<br>Vendredi et samedi : 05 h.00 à 24 h.00                  |
| Début de l'activité                | : | le 1 <sup>er</sup> octobre 2020  |

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

Monthey, le 14 août 2020